

Modalités d'accueil Ecole La Roche

PROTOCOLE APPLICABLE A LA RENTREE SCOLAIRE 2020

ECOLE LA ROCHE – MAIRIE DE SAINT-ELOY – ASSOCIATION FAMILLES JEUNESSE COMBRAILLES



PREAMBULE

Depuis le lundi 22 juin, l'école est en capacité d'accueillir tous les élèves selon le protocole décrit dans ce document.

Afin de garantir la sécurité sanitaire des élèves et du personnel, un protocole a été édité le 26 août par le Ministère de l'éducation Nationale, vous pouvez le consulter à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/media/71258/download>

C'est sur la base de ce document que ces modalités ont été éditées conjointement par l'équipe enseignante, la mairie de Saint-Eloy-les-Mines et l'Association Familles Jeunesse Combrailles.

Ce document recense les règles qui régiront les conditions d'accueil à l'école La Roche à partir de la rentrée du 1^{er} septembre 2020 et seront en vigueur jusqu'à la levée des mesures sanitaires. Ces règles seront également susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la situation nationale et des préconisations gouvernementales.

La présence à l'école revêt à nouveau depuis le 22 juin un caractère obligatoire. Toute absence devra être justifiée en appelant ou en envoyant un mail à l'école.

Le directeur de l'école sera également en mesure de demander un justificatif médical concernant les absences de longue durée.

AVANT D'ENTRER A L'ECOLE

- Il est demandé aux parents de prendre la température de leur enfant tous les matins. Si l'enfant atteint une température égale ou supérieure à 37,8°C, il leur sera demandé de garder leur enfant à la maison.
- Limiter les affaires apportées de la maison, ne prendre que le nécessaire (cartable et cahiers) et une gourde ou bouteille hermétiquement fermée pour boire dans la journée. La trousse pourra rester à l'école dans la mesure du possible, il sera donc nécessaire de posséder du matériel d'écriture à la maison pour les devoirs. Les jeux sont à nouveau autorisés dans la cour à la condition qu'ils ne soient manipulés que par leur seul propriétaire.
- Le port du masque n'est pas recommandé en école primaire, mais les parents peuvent en fournir un à leur enfant après avis du médecin ou du pharmacien.

EN ENTRANT DANS L'ECOLE

- Afin de limiter les regroupements aux abords de l'école pendant les temps d'accueil, l'entrée et la sortie des élèves se feront sur 3 accès distincts, en fonction de la classe.
 - Pour les fratries, l'entrée se fera en fonction de l'enfant le plus jeune. Ainsi, pour un élève en CP et un élève en CM2, l'entrée et la sortie des 2 élèves se fera par le portail destiné aux CP.
 - Pour les élèves en situation de handicap moteur ou pour les arrivées en taxi, l'entrée se fera par le portail principal.



- Les horaires d'ouverture de l'école restent inchangés, les accueils se feront à 8h55 et 13h25, les sorties à 12h05 et 16h35. Lors des temps d'accueil, l'entrée en classe peut éventuellement être retardée au regard du lavage de mains.
- Les parents sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école sur rendez-vous, lorsque cela est nécessaire, en portant un masque et après désinfection des mains.
- Dès l'entrée dans l'enceinte de l'école, les élèves devront se laver les mains ou utiliser une lotion hydroalcoolique.

ORGANISATION DES CLASSES

- Pour l'heure, aucune limitation du nombre d'élèves par classe n'est prévue. Toutefois, si la situation locale évolue, il est possible que cette limitation soit introduite à nouveau pour un temps limité. Cette décision sera prise par l'Inspection de l'Education Nationale et la mairie si elle est jugée nécessaire
- Un sens de circulation est établi dans l'école avec une signalétique. Les passages dans les couloirs et la cour de récréation sont également règlementés.
- Concernant la distanciation sociale :
 - En classe et à la cantine les élèves seront assis à 1m de distance lorsque cela est possible.
 - Les règles de distanciation sociale ne sont pas applicables pendant la récréation, mais nous encourageons les enfants à limiter les contacts avec leurs camarades, notamment s'ils ne font pas partie de la même classe ou du même groupe de classes.
- Il est possible de prêter du matériel aux élèves sous réserve d'une mise en quarantaine de l'objet pendant 12h. Toutefois, il est recommandé que chaque enfant possède son propre matériel. Il sera donc nécessaire de vérifier et de compléter régulièrement la trousse.

LES GESTES BARRIERE

Les gestes barrière devront être connus des élèves, des rappels seront régulièrement proposés en classe.

- Distanciation sociale : La distanciation sociale n'a plus cours entre les enfants dans la cour de récréation
- Lavage de mains régulier : Il est préconisé de se laver les mains avant chaque entrée en classe (le matin, après les récréations, après le repas).
- Le port du masque pour les enseignants et les personnels de l'école est obligatoire, mais n'est pas recommandé pour les enfants. Toutefois, il est accepté pour les familles qui le souhaitent après avis du médecin ou du pharmacien.
- Tousser et éternuer dans son coude puis se laver les mains tout de suite après.

LES RECREATIONS

- Les récréations ne sont plus soumises aux règles de non brassage des classes et de distanciation sociale entre les élèves.

Ainsi, les cours de récréations séparées ne seront de rigueur que lors des accueils du matin afin d'organiser plus efficacement l'entrée des élèves et le lavage des mains.

Ce retour à la « normale » est susceptible d'évoluer en cas de suspicion de contamination ou d'évolution épidémique dans le département.

- Les jeux de ballon seront à nouveau autorisés lorsque les objets utilisés sont mis en quarantaine pendant une durée de 12h.
- Avant et après chaque récréation, un passage aux toilettes et un lavage des mains sera obligatoire et accompagné par chaque enseignant.

LA CANTINE ET LA GARDERIE

- La cantine sera pour le moment ouverte et fonctionnelle.

Les règles de distanciation à la cantine seront les mêmes que celles des salles de classe. La distanciation de 1m devra être respectée entre les élèves de classes différentes.

- La garderie sera également ouverte et fonctionnelle et pourra accueillir tous les élèves inscrits.

AUTRES

- Si l'équipe enseignante constate l'apparition de symptômes chez un élève :
 - L'enfant est isolé et on lui donne un masque
 - Les parents sont contactés pour venir le chercher
 - Il est recommandé de prendre tout de suite rendez-vous chez un médecin et de garder l'enfant en surveillance pendant une période de 14 jours.

L'ENTRETIEN DES LOCAUX

- Le nettoyage des grandes surfaces (sols, tables) est réalisé tous les matins.
- Les salles de classe seront aérées le matin, à chaque récréation et le soir.